

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10 /2023

Affiché du 26/10/2023 au 27/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 octobre à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 6 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Claude HARTZ-PEYRAT, adjointe – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA.

Absent ayant donné procuration : Delphine CARTA à Nadine ESTAQUE – Emmanuelle SARRAMALHO à Claude HARTZ-PEYRAT – Laure GERARD à Emilie PIFFERO.

Absent excusé : Olivier FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

Michel ICART ouvre la séance à 18h45.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 août 2023 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au titre de la délégation de pouvoir au maire qui lui a été accordée par délibération N° 2020-15 du 29/05/2020, il a pris la décision suivante :

- **Décision N° 2023-02** : Le marché concernant les travaux : « Réfection de la couverture et travaux de peinture et d'isolation en façade » Lot n°2 Peinture et Isolation Thermique Extérieure est modifié comme suit :

Marché initial + avenant N°1 : 43 559.10 € / Mt de l'avenant N°2 : -792,00 € /Mt Total du marché : 42 767,10 €

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Avis sur le Projet Régional de Santé Occitanie N°3 pour la période 2023-2028

Considérant l'opacité de la déclinaison départementale sur l'évolution de l'offre au regard des besoins, Considérant que le texte n'apporte pas les garanties nécessaires au maintien de l'offre de soins au niveau du Centre Hospitalier Couserans en particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur le Projet Régional de Santé Occitanie n°3 pour la période 2023-2028

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3) Désignation du référent déontologique de la commune pour les élus locaux

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil à signer la convention organisant la mutualisation du référent déontologique avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4) Travaux d'éclairage public lié esthétique BT hameau de Buleix/P8 »SaintMartin » 2^{ème} tranche

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité « Esthétique BT Hameau de Buleix 2^{ème} tranche s/P8 St Martin » doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE 09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 23 000 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE 09, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 15 500 €.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 (article 1.2.2 et article 2.1), ce financement sera assuré par le versement d'un fonds de concours au SDE dans la limite de 17 050 € (estimation + 10 %) et versé selon un échéancier établi sur 5 années (soit 3 100 € / an).

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5) Solidarité avec la population Marocaine

l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine. Monsieur le maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle de 200 € en solidarité.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6) Météo France : information sur la convention pour l'implantation d'une station automatique sur la parcelle communale F1204

Mr le Maire informe le conseil qu'une station météo était implantée chez Mme Françoise à Lacroix ; celle-ci vient de décéder et la maison est en vente. Monsieur le maire indique que pour conserver cette station sur la commune il convenait de signer une convention avec les services de météorologie pour permettre d'implanter la station sur la parcelle communale F 1204.

7) Biens vacants et sans maître : procédure à venir

Mr le Maire informe le conseil que de nouvelles procédures notamment de biens vacants et sans maître vont être prochainement menées afin que la commune puisse récupérer les biens concernés.

8) Déclassement et classements de voies communales / Opérations foncières

► Déclassement partiel de voie du domaine public communal

Considérant la demande de Monsieur et Madame Hervé BUOSI d'acquiescer la parcelle F 1245 d'une contenance de 20 m², celle-ci qui jouxte leur habitation provient de la division de la parcelle F 768 (d'une contenance de 103 m²) qui constitue le parking P N° 13 dans le tableau de classement des voies communales. Cette demande, qui entraîne le déclassement de la nouvelle parcelle F 1245, doit permettre aux acquéreurs de disposer d'un devant de porte et de réaliser une clôture séparative du parking.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

► Classement de la voirie communale.

Il est proposé à l'assemblée délibérative de classer le parking et la voie énumérés ci-dessous dans le domaine public communal.

- Parking d'Ardichen de l'entrée du village, superficie : 355 m² – Parcelle communale G 1833 (dénommé P n°20)
- Sur Galas : Chemin de Plagnoul d'une longueur de 146 mètres, part de la VC N°5 et se termine à la parcelle E 337.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle que Monsieur et Madame Hervé BUOSI sont intéressés par l'acquisition de la parcelle F 1245 (division de la parcelle F768) d'une contenance de 20ca au prix de 270 €. Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur en vertu de l'article 1593 du code civil.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9) Travaux en cours

Les travaux de réfection de l'école et du City Park sont terminés. Le déblocage des subventions va être demandé.

La création du parking et de l'espace vert de la place de la mairie sont en cours de réalisation.

Les travaux de réfection du plâtre et des peintures de l'église de Buleix sont terminés.

Le fauchage des bords de routes avec l'épareuse est pratiquement terminé.

10) Décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil que la notification concernant la demande de subvention faite pour l'année 2023 auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

Travaux de voirie : Aménagement d'un parking et d'une aire de retournement

Compte 2151 opération 125 pour 18 972 € en dépense

Compte 1321 opération 125 pour 18 972 € en recette

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

11) Questions diverses

- Une réunion est prévue vendredi 13 octobre 2023 avec le directeur de l'ONF.
- La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu le samedi 11 novembre au monument aux morts et elle sera précédée d'une messe à 11h00 en l'église de Saint-Pierre. Un vin d'honneur servi dans la salle communale clôturera cette manifestation.
- Le repas des aînés est prévu le samedi 20 janvier 2024 à partir de 12h00, avec animation et participation de la chorale de Soulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

